



pasec

Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemen

TDR

TERMES DE REFERENCE

**APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELARGISSEMENT DU
COMITE SCIENTIFIQUE DU PASEC**

Avril/2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) créée depuis 1960 et regroupant 44 États et gouvernements, accompagne conformément à ses missions, les pays membres dans l'amélioration de la qualité de leurs systèmes éducatifs.

Dans ce cadre, la CONFEMEN a mis en place en 1991 le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC). Ce Programme mène des évaluations des apprentissages au niveau de l'enseignement de base. Il s'agit pour les pays, de se doter d'un programme qui puisse mettre à leur disposition des éléments techniques nécessaires pour un meilleur pilotage de leurs systèmes éducatifs et en même temps alimenter le débat sur le développement des systèmes éducatifs dans l'espace francophone.

A cet effet, de 1991 à 2012, le PASEC à travers plusieurs phases d'évaluation, a réalisé, d'une part, des évaluations nationales dans la quasi-totalité des pays francophones d'Afrique subsaharienne sur la base de la méthodologie de valeur ajoutée (enquête en début et en fin d'année scolaire), au Liban et dans trois pays d'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos et Vietnam) et d'autre part, des analyses thématiques, notamment sur le statut des enseignants, le redoublement et les suivis de cohorte.

A partir de 2012, la méthodologie du Programme a été orientée vers la réalisation d'évaluations internationales regroupant plusieurs pays par le biais d'enquêtes standardisées. Ainsi, le PASEC a réalisé en 2014 et en 2019 deux évaluations internationales, appelée respectivement PASEC2014 dans dix pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) et PASEC2019 dans quatorze pays (les 10 de PASEC2014 plus Gabon, Guinée, RDC et Madagascar).

Dans le cadre des activités du PASEC, la CONFEMEN a mis en place un comité scientifique composé actuellement de sept membres dont les mandats durent 4 ans renouvelés une fois et définie par le Règlement dudit comité.

Le présent appel a pour but de procéder à l'élargissement dudit comité. En fonction des profils qui sont actuellement disponibles au sein du comité, cet élargissement

permettrait d'assurer une meilleure complémentarité de compétences en associant des profils de recherches encore plus variés, des expertises multiples en termes d'études comparatives, d'évaluation, de recherche en éducation et sur tous les champs couverts par les travaux du PASEC qui se sont élargis au cours des dernières années. Il sera aussi l'occasion d'assurer une meilleure représentativité de la diversité culturelle et de genre au sein des membres.

2. MISSIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique a un rôle de consultation et de conseil auprès du Comité de pilotage et de l'équipe technique du PASEC pour les dimensions scientifiques.

Le comité scientifique est garant de la qualité, de la fiabilité et de la validité scientifique et technique de toute production du PASEC. Il a non seulement la charge d'assurer la validité scientifique des méthodologies mises en œuvre par le PASEC, mais aussi d'assurer la cohérence stratégique des orientations prises. Il peut donner également des avis sur les orientations du programme et ces avis sont transmis au Comité de pilotage du PASEC.

3. IMPLICATION DU COMITE SCIENTIFIQUE

Le cadre et le fonctionnement du comité scientifique sont décrits dans le règlement intérieur disponible sur demande.

4. PROFILS RECHERCHES

Les membres du comité scientifique doivent être ressortissants d'un pays membre de la CONFEMEN. Les personnes recherchées doivent posséder une expertise avérée dans le domaine de l'éducation et notamment en éducation comparée. Leurs expertises de recherches peuvent avoir été développées et/ou en milieu universitaire, gouvernemental ou dans d'autres contextes professionnels et ils doivent justifier d'une bonne connaissance des recherches à grande échelle et ou en diversité culturelle forte.

Les postulants doivent disposer d'un doctorat acquis depuis au moins 5 ans et justifier de publications régulières et significatives dans les domaines de l'éducation comparée, l'évaluation des apprentissages, les évaluations de programmes, les domaines

d'apprentissage évalués par le PASEC ou tout autre domaine pertinent en sciences de l'éducation.

Les postulants doivent avoir une parfaite maîtrise de l'une des trois langues (français, anglais, portugais) et disposer d'une bonne connaissance d'une seconde langue parmi les deux autres.

Un fort intérêt sera accordé aux candidatures féminines.

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- o une lettre de motivation au format Nom_Prénom_LM_CSPASEC.pdf ;
- o un curriculum vitae au format Nom_Prénom_CV_CSPASEC.pdf ;
- o une liste des travaux/publications en lien avec des missions/activités relatives aux sciences de l'éducation, aux évaluations à grande échelle, etc.

Le dossier de candidature doit être envoyé **avant le 15 juillet 2024** aux adresses suivantes : confemen@confemen.org ; pasec@confemen.org. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour toute question, envoyez un message à : pasec@confemen.org

6. MODALITES DE SELECTION DES DOSSIERS

La sélection sera faite seulement pour les dossiers complets. Elle sera effectuée sur la base des éléments fournis dans la lettre de motivation et de la cohérence des candidatures avec les compétences recherchées. Il sera également veillé à une représentation géographique et du genre des candidatures au sein du comité.

Les personnes candidates retenues seront informées du résultat de l'examen de leur candidature par un courriel du secrétariat technique permanent de la CONFEMEN après l'approbation de la composition du Comité scientifique par les instances de la CONFEMEN.

7. INDEMNITES ET PRISE EN CHARGE

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour le travail effectué. Cependant, des frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par la CONFEMEN lors des réunions du comité et lors de leur participation à tout événement organisé par la CONFEMEN et auquel ils pourraient être invités. Des jetons de présence d'un montant de 1500 euros sont versés aux membres du comité (hors partenaires) de façon annuelle.

Visa du Secrétaire général





confemen

Conférence des ministres de l'Éducation
des États et gouvernements de la Francophonie

Point E, Av. Cheikh Anta Diop - Complexe Sicap -
Immeuble C - 3e étage - BP : 3220 Dakar Sénégal
Tél. +221 33 859 29 97 - Fax +221 33 825 17 70
confemen@confemen.org • www.confemen.org